

SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

à 18h00, à SAINT-AULAYE

Compte rendu

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session **ordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2025.

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, M. EYMARD, Mme GRANGE, M. DENOST, Mme BACQUEY, M. VARIN, M. JAULIN, Mme FERNANDES, Mme HUGUES, Mr RAPEAU, Mme ROUQUETTE, Mme CAILLAT, M. CONESA, M. DESSAIGNE, Mme DUCHENE, M. JOSSIEN, Mme WOLF

ABSENTS :

Mme GARCIA donne procuration à Mme CAILLAT

Secrétaire : Mme ROUQUETTE

Monsieur Le Maire procède au vote du compte rendu du conseil du 2 juillet, qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Modification du plan de financement de l'Espace Multifonctions (point rajouté par mail)

1 – Décision modificative sur le Budget Principal :

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative du budget afin de régler une facture de travaux concernant le terrassement du City Stade,

Monsieur Le Maire rappelle que pour conserver la subvention de la CAF pour la construction du City Stade des travaux ont été entamés.

Monsieur Le Maire propose de réaliser un virement de crédits comme suit :

OPERATION/ARTICLE	DÉSIGNATION	Dépenses invest-t diminution	Dépenses invest-t augmentation
2313 opé 125	Travaux Espace Multifonction	- 10 020.00	
2128 opé 122	Travaux terrassement City Stade		+ 10 020,00

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité.

2 – Admission en non valeur budget Assainissement et Locations Communales :

Monsieur le Maire explique que parfois il convient de faire des admissions en non-valeur listées par les services de gestion comptable.

L'admission en non-valeur concerne des créances souvent anciennes, considérées par le comptable en charge de leur recouvrement, comme impossibles à recouvrer, les poursuites étant infructueuses pour cause d'insolvabilité, d'absence des débiteurs ou le seuil restant à recouvrer étant inférieur au seuil de poursuite.

Il est précisé qu'il est possible de refuser partiellement voir la totalité de la liste transmise pour les admissions en non-valeur si la commune estime qu'il est possible de continuer les poursuites.

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'état des produits irrécouvrables adressé par le trésorier :

- sur le budget assainissement pour la somme de 489.55 € et de continuer les poursuites pour la somme de 1 381.28€,
- sur le budget locations communales pour la somme de 103.72 € et de continuer les poursuites pour la somme de 7 012.96€.

Une question est posée : comment se fait-il que l'on ait autant d'impayés ?

Monsieur Le Maire répond que cela va très vite et la Mairie n'est pas immédiatement informée par le Trésor Public. Il indique que le Service de Gestion Comptable (SGC) doit d'abord réaliser l'intégralité de ses propres démarches et procédures ; ce n'est qu'à l'issue de celles-ci que la commune est informée des montants dus.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité.

3- Demande de subvention de l'association « Les Compagnons de La Latière » :

Monsieur Le Maire indique que qu'il convient d'octroyer une subvention à l'association « Les Compagnons de La Latière » qui a pour but d'animer les foires de La Latière et de faire vivre le concours de vaches.

Monsieur Le Maire rappelle que c'est une association qui a été créée à l'initiative de Jacky JAULIN, afin de faciliter les démarches pour les concours de vaches, et de veaux.

Il propose le versement d'un montant de **300.00 €**, même somme que pour l'an dernier.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande à Monsieur JAULIN de dire un petit mot sur la foire de la Latière de septembre.

Il explique qu'il y a eu un peu moins de veaux et de vaches car la veille de la foire les services vétérinaires de Charente ont interdit à leurs éleveurs de venir en vendre.

Monsieur Le Maire souligne que c'est un peu comme la cyanobactérie, le règlement et les contrôles en Charente, en ce qui concerne la tuberculose bovine ne sont pas les mêmes décisions qu'en Dordogne.

Monsieur JAULIN explique qu'il y a eu une belle brocante et plusieurs artisans ont exposés, il a fait beau et il y eu beaucoup de visiteurs.

4- Redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes sur le budget principal, concernant la redevance d'occupation du domaine public pour le concessionnaire de réseaux gaz GRDF pour la somme de **629.00 €**, pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité.

5- Cession de terrain Zone du Petit Acaud :

Monsieur le Maire indique avoir reçu, en 2021, les dirigeants de la SAS STM 24, dont l'établissement est situé sur la zone artisanale du Petit Acaud, et de la SCI STM 24 Immobilier, qui souhaitent acquérir une parcelle supplémentaire, soit la parcelle cadastrée ZS n°182, d'une superficie de 5 068 m². La création d'un second site permettait à cette entreprise de pérenniser les 6 emplois déjà existant et de pouvoir en créer 4 supplémentaires dans les deux ans.

Bien que le conseil municipal ait émis un avis favorable pour cette vente, la délibération n°2019-17 du 13 décembre 2019 n'a pas pu être validée, car elle était non conforme à la législation, pour la raison suivante : **« la cession d'un bien immobilier à 0 € ou à l'euro symbolique par une collectivité publique au profit d'une entreprise est prohibée »**.

Par conséquent, M. le Maire propose de modifier la délibération afin que la vente soit réalisée à un prix forfaitaire de **500.00 €**.

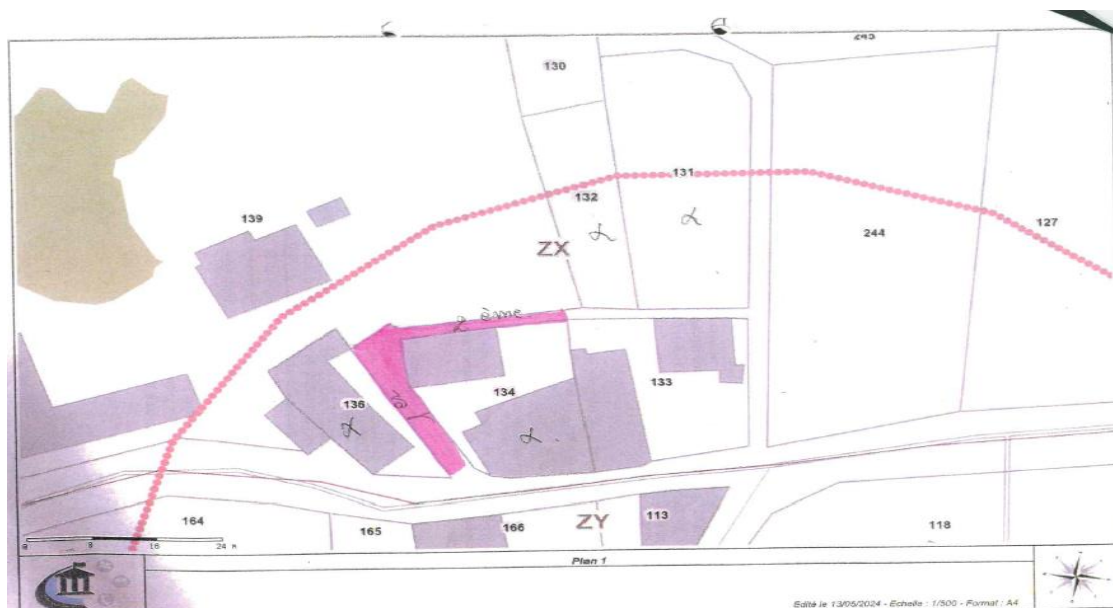
Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité

6- Aliénation chemin rural route des deux Hameaux, lieu-dit La Barreyrie :

Monsieur Le Maire explique avoir reçu une demande pour l'achat d'un chemin rural qui n'est plus utilisé par le public.

Il s'agit d'un chemin situé entre les parcelles 134 et 136 et de sa prolongation entre les parcelles 134 et 139C jusqu'en limite de la parcelle 133.

Il précise que ce chemin ne dessert qu'un seul et même propriétaire, et que les propriétaires voisins ont tous donné leur consentement pour la cession de ce chemin à Mme et Mr HENRY Marc qui propose de l'acquérir pour la somme de **50.00 €**.



Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public,

Le Maire expose ensuite que l'aliénation de ce chemin rural ne peut être réalisée qu'après une enquête publique conformément aux articles L161-10 et L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime.

Monsieur Le Maire demande à Madame ROUQUETTE qui connaît bien les lieux d'expliquer la situation.

Elle indique qu'il s'agit d'un tout petit chemin qui traverse 2 bâtiments, il y a un autre bâtiment au fond, Monsieur et Madame HENRY habitaient le bâtiment de gauche et ont acheté le bâtiment de droite qui appartenait à Madame BONNEFONT, et fond une vieille ferme. Le chemin n'allant que chez eux désormais il est tout à fait compréhensible qu'ils souhaitent l'acheter.

Toutefois une question est posée afin de savoir si c'est un chemin que les randonneurs utilisent ? Mais la réponse est non.

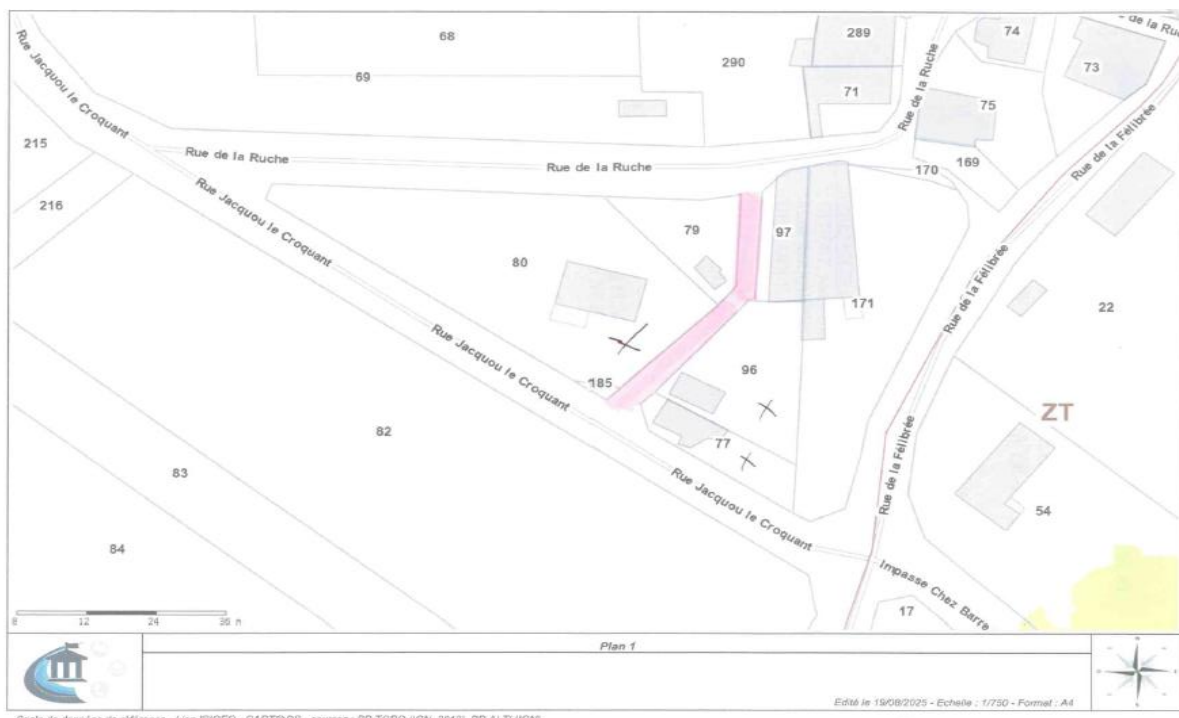
Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité, ainsi que la mise en place d'une enquête publique.

7- Aliénation chemin rural lieu-dit Chez Cheville :

MONSIEUR VARIN NE PRENDRA PAS PART AU VOTE

Monsieur Le Maire explique avoir reçu une demande pour l'achat d'un chemin rural qui n'est plus utilisé par le public.

Ce chemin étant situé entre les parcelles 185, 79, 77, 96 et 97, ne dessert qu'une seule et même famille propriétaire de l'ensemble des parcelles, les autres riverains n'utilisant pas le même passage ont tous donné leur consentement à la cession de ce chemin, à Mme VARIN qui propose de l'acquérir pour la somme de **50.00 €**.



Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public,

Le Maire expose ensuite que l'aliénation de ce chemin rural ne peut être réalisée qu'après une enquête publique conformément aux articles L161-10 et L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité, ainsi que la mise en place d'une enquête publique.

8- Redevance hébergement du concentrateur de télérelève GRDF (gaz)

Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes sur le budget principal, concernant la redevance d'hébergement du concentrateur de télérelève pour le concessionnaire de réseaux gaz GRDF pour la somme de **60.09 €**.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition à l'unanimité.

POINT RAJOUTÉ

9-Modification du Plan de Financement du projet Espace Multifonctions

Monsieur Le Maire rappelle qu'à l'issue de la pré-commission du GAL du Pays Périgord Vert du 28 juin 2024, un avis favorable a été émis pour un montant d'aide de 200 000 € en soutien au projet de réhabilitation de l'espace multifonctions en centre-bourg de Saint-Aulaye-Puymangou.

Il rappelle également que le marché de travaux lancé début 2025 sur la base d'un Avant-Projet Définitif estimant les travaux à prêt de 490 000€ a dû être déclaré infructueux fin mars 2025, les offres reçues s'élevant à plus de 560 000 €, soit au-delà des capacités de financement de la commune.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention et pour sécuriser le plan de financement il est demandé au conseil municipal de modifier le plan de financement.

Les travaux ne pouvant pas démarrer avant le 31 décembre 2025, l'aide attendue des fonds européens a été recalculée pour un peu plus de 161 000€ au lieu de 200 000€.

Monsieur Le Maire rajoute que c'est un projet qui sera traité par le prochain conseil municipal, s'il le souhaite, et précise qu'avec un plan de financement tel que celui-là il faut donner la possibilité à ce projet de poursuivre sa route.

Une question est posée : Les finances sont-elles intrinsèquement liées à ce projet ? c'est-à-dire que l'on ne peut pas utiliser cet argent pour un autre projet ? Monsieur Le Maire répond que non il s'agit de subventions accordées pour ce seul projet.

Soit un plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

CRÉATION D'UN ESPACE MULTIFONCTION

DEPENSES HT

RECETTES

TRAVAUX	489 699,43
---------	------------

DSIL	111 400,00
------	------------

MAÎTRISE D'ŒUVRE	73 373,00
HONORAIRES CSPS	

Conseil Départemental	
Contrat de projets communaux	97 900,00
canton Montpon Ménéstérol	

FONDS EUROPÉENS	161 157,94
-----------------	------------

AIDE DE LA REGION	80 000,00
-------------------	-----------

autofinancement	112 614,49
-----------------	------------

total général HT 563 072,43

total général HT 563 072,43

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 11

CONTRE : 4 (Mme Grange, Mme Bacquey, Mme Wolf, Mr Dessaigne)

ABSTENTION : 3 (Mme Duchêne, Mme Fernandes, Mr Jossien)

DÉCIDE : la modification du plan de financement du projet Espace Multifonctions comme ci-dessus.

Monsieur Le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé.

Il souhaite néanmoins apporter une information aux membres du Conseil Municipal, pour ce qui concerne une halle du site de la Latière qui est en attente d'être démolie. Elle appartient à Messieurs DUBOIS et VASSE, cela fait déjà 2 ans qu'ils auraient dû l'enlever.

Monsieur Le Maire explique que c'est compliqué car la commune loue une partie des terrains et est propriétaire d'une autre partie.

Les halles sont construites sur des terrains qui n'appartiennent pas forcément aux propriétaires des halles.

Messieurs DUBOIS et VASSE proposent de démolir et reconstruire à leur frais la Halle et de la mettre à disposition de la commune pour les foires de La Latière.

Ils tiendront compte de l'environnement, de l'authenticité du lieu et de l'architecture locale, et mettront tout aux normes y compris PMR.

Mais pour que cela soit réalisable ils souhaitent devenir propriétaires de la halle, or ils sont déjà propriétaires du terrain où sera reconstruite la halle.

La complexité est administrative car il s'agit de halle très ancienne mais sans titre de propriété, il faut donc trouver une solution, la commune devra se rapprocher d'un service notarial.

Autre sujet abordé : la situation de Ages et vie, le Maire rappelle qu'ils ont terminés les travaux depuis 1 en ½, mais qu'il existait un point d'achoppement avec le conseil départemental qui ne veut pas payer pour les personnes âgées résidentes de Age et Vie car il considère que c'est un établissement extérieur et qu'ils payent déjà suffisamment.

Alors qu'ailleurs en France il n'y a pas eu de difficultés de prise en charge, Le Maire rappelle qu'il y a plus de 200 structures Ages et Vie sur le territoire national. Monsieur Le Maire se demande pourquoi la société, qui a mis autant d'argent dans le projet, laisse le bâtiment inoccupé et en l'état, il explique avoir envoyé des mails, et téléphoné à la responsable du Sud-Ouest qui n'a pas plus de renseignements à donner.

Une autre question est posée concernant le cognac, quand est-ce que l'on en aura à nouveau, est-ce que ce sera le cognac de Saint Aulaye ?

Monsieur le Maire rappelle qu'une crise économique persiste pour le cognac, l'appellation CAMUS a licencié 32 personnes, la situation est critique. Il précise que nous avons un petit stock mais qu'il ne sait pas quand est-ce qu'il y aura une nouvelle cuvée.

Monsieur Le Maire demande à Madame HUGUES d'intervenir pour parler un peu de FOCUS.

Elle a rappelé le succès du Salon de la Photo, qui a bénéficié d'une belle fréquentation. Elle a souligné que les exposants photographes se sont montrés très satisfaits, mentionnant qu'ils n'avaient jamais réalisé autant de ventes de photos depuis la création de cet événement. Les retours sur les réseaux sociaux sont également qualifiés d'excellents.

Monsieur le Maire a ensuite insisté sur la nécessité de remercier chaleureusement tous les participants (directs et indirects) ayant contribué à la réussite de cette manifestation, qu'il considère comme un bel événement culturel pour la commune.

Madame HUGUES souhaite intervenir concernant l'organisation d'Octobre Rose. Elle précise qu'une animation se tiendra le dimanche 5 octobre à la mairie.

L'événement inclura une marche, et la vente de goodies, gâteaux et crêpes. Toutefois elle déplore ne pas avoir reçu le mail de la Ligue et a demandé de mieux assurer le suivi des transferts de courriels à l'avenir.

Madame WOLF alerte sur le fait que le passage du Renard n'est pas nettoyé, il s'agit du passage qui part du musée du Pastel et qui va sur le côté de la pharmacie, et que cela mérite d'être un peu mieux entretenu.

Monsieur RAPEAU demande s'il ne serait pas possible d'avoir des Points d'Apports Volontaires au lieu-dit la Poste, car faire 3km pour porter les poubelles ce n'est pas confortable.

Monsieur EYMARD explique que les emplacements n'étaient pas faciles à trouver, il est fait référence à un endroit en face d'un transformateur, il faudra alors se renseigner sur le propriétaire du site.

Monsieur JOSSIEN rebondit sur le sujet des poubelles pour expliquer qu'il a envoyé plusieurs courriels au SMD3 afin de leur signaler qu'ils laissent des sacs noirs par terre, y a-t-il un moyen de changer de fournisseur ?

Monsieur EYMARD explique que c'est possible mais très compliqué et qu'il ne s'agit pas que ramassage mais aussi les déchetteries, la filière de tri derrière, etc...

Monsieur JOSSIEN demande si la mairie ne peut pas intervenir de son côté auprès du SMD3, il est répondu que c'est fait très souvent mais qu'il n'y pas plus de réponse.

Un petit point est fait sur la remise du chèque pour Petits Prince, qui a rapporté 3 159.18€ à l'association ce qui permettra de réaliser un rêve voir deux. Monsieur Le Maire souligne

cette journée de solidarité, et remercie les personnes qui s'en sont occupés élus, agents, associations.....

Monsieur RAPEAU intervient pour expliquer que « La Fibre » c'est compliqué notamment pour les maisons neuves comme ils ne connaissent pas les adresses, ou que les adresses n'existent pas encore ils ne peuvent pas desservir la fibre. Monsieur Le Maire répond de demander à l'agent d'accueil de la mairie qui a des personnes à contacter en cas de difficultés.

Rappel sur quelques manifestations à venir :

- Bourse aux vêtements les 17, 18, 19 octobre
- Fêtes de la science sur le thème de l'intelligence sous toutes ses formes du 7 au 12 octobre
- Le 23 septembre visite de Madame La Maire de San Esteban Del Valle ville jumelée avec Saint Aulaye, Monsieur Le Maire explique que c'est une visite de courtoisie.

Monsieur Le Maire remercie le conseil pour sa participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 octobre à 18h00.

(Au vue du peu de sujet à évoquer pour cette date du 21/10, la date du conseil municipal est repoussée au mercredi 5 novembre à 18h)